

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN PLAN EPARGNE CHEQUES-VACANCES 2027



DU 01 JUIN AU 18 SEPTEMBRE 2026

Rendez-vous sur votre [espace perso](#) pour faire votre demande en ligne

INFORMATIONS ADHÉRENT (à remplir en majuscule et obligatoires)

Je soussigné(e) NOM, PRENOM _____

ADRESSE _____ CODE POSTAL _____ VILLE _____

E-MAIL _____ @ _____ TELEPHONE PORTABLE _____

demande à bénéficier de la bonification du chèque vacances après épargne préalable.

PARTIE À REMPLIR IMPÉRATIVEMENT PAR LA COLLECTIVITÉ

COLLECTIVITE : _____	VISA
Position statutaire <input type="checkbox"/> Titulaire <input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> Non titulaire*	
<i>*Pour les agents non titulaires, la date de fin de contrat de travail ou d'arrêté doit couvrir toute la durée du plan épargne chèques vacances jusqu'au 05/03/2027 pour un plan de 5 mois ou jusqu'au 05/05/2027 pour un plan de 7 mois : date obligatoire à remplir __/__/__</i>	

CHOIX DU TYPE DE CHEQUES-VACANCES

Deux solutions, un seul choix possible

Choix	Chèque-Vacances	En détail
<input type="checkbox"/>	CLASSIC	Chèque-vacances classic papier sous forme de coupures
<input type="checkbox"/>	CONNECT	Chèque-vacances connect dématérialisé : 100% digital Assurez-vous que votre smartphone dispose d'un système d'exploitation minimum Android 9 ou IOS 15*

* Le COS 38 ne pourra être tenu responsable si votre smartphone n'est pas compatible. Votre plan épargne chèques-vacances sera alors inutilisable.

CHOIX DE LA DURÉE ET DU MONTANT DU PLAN ÉPARGNE CHÈQUES-VACANCES

La mensualité définitive sera calculée lors du traitement du dossier en fonction du quotient COS 38 de l'agent.

Choix	Montant	Durée	Quotient COS 38	Mensualités	Bonification
<input type="checkbox"/>	250 €	5 mois	Inférieur ou égal à 1000	32 € / mois	90 €
			Supérieur à 1000	36 € / mois	70 €
<input type="checkbox"/>	290 €		Inférieur ou égal à 1000	40 € / mois	90 €
			Supérieur à 1000	44 € / mois	70 €

Choix	Montant	Durée	Quotient COS 38	Mensualités nov. à avril	Mensualité mai	Bonification
<input type="checkbox"/>	250 €	7 mois	Inf. ou égal à 1000	23 € / mois	22 €	90 €
			Supérieur à 1000	26 € / mois	24 €	70 €
<input type="checkbox"/>	330 €		Inf. ou égal à 1000	34 € / mois	36 €	90 €
			Supérieur à 1000	43 € / mois	42 €	70 €

Rappel du calcul du quotient COS 38 à titre d'information :

Ligne REVENU IMPOSABLE divisé par 12 mois = X

X + Montant de la CAF de décembre 2024 divisé par le nombre de personnes composant la famille = Quotient COS 38

Le quotient COS 38 est plus petit que celui de la CAF car nous rajoutons des parts pour les enfants et les adhérents célibataires, veufs ou divorcés. Retrouvez toutes les informations sur le site du COS 38 www.cos38.com.

LES PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

1. Pour la constitution du plan épargne chèques-vacances :

- Mandat de prélèvement SEPA complété et signé
- RIB au nom de l'adhérent

2. Pour calculer votre quotient COS 38 :

(Si la copie de votre avis d'imposition complet n'est pas jointe, il sera appliqué automatiquement un quotient COS 38 >1000)

- Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 complet recto-verso de l'adhérent.
- Attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales de décembre 2023 (à partir de 2 enfants)

Fait à

Le __/__/2026

Signature obligatoire du souscripteur

POUR OUVRIR VOTRE PLAN ÉPARGNE CHÈQUES-VACANCES 2027



MODALITÉS

Le COS 38 offre la possibilité aux adhérents de constituer un plan épargne chèques-vacances ouvrant droit à l'issue de la période d'épargne à une bonification.

Le montant de cette bonification est indiqué sur la demande d'ouverture d'un plan épargne chèques-vacances 2027 ci-jointe.

Votre dossier complet doit être transmis ou envoyé au COS 38 au plus tard le **VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026** sur votre [espace perso](#), sur l'extranet pour les correspondants ou en version papier pour tous les adhérents.

LES BÉNÉFICIAIRES

Les adhérents du COS 38 qui ont un contrat ou arrêté permettant un prélèvement sur toute la durée de l'épargne.

CHEQUES-VACANCES CLASSIC OU CONNECT

Tout en détail sur <https://www.cheque-vacances-connect.com/>



CONSTITUTION DE L'ÉPARGNE 5 OU 7 MOIS

⇒ Épargne sur **5 mois** du 05/11/2026 au 05/03/2027

⇒ Ou Épargne sur **7 mois** du 05/11/2026 au 05/05/2027

Pendant toute la durée de votre épargne, les prélèvements sur votre compte bancaire sont effectués le 05 de chaque mois. **Le 1er prélèvement est prévu le 05/11/2026.**

BONIFICATION DU COS 38

Au terme de la période d'épargne (05/03/27 ou 05/05/27), le COS 38 bonifie cette épargne selon les modalités indiquées dans la demande d'ouverture d'un plan épargne chèques-vacances 2027 ci-jointe.

ARRÊT DU PLAN EN COURS D'ÉPARGNE

Si en cours d'épargne, vous n'êtes plus en mesure de supporter les prélèvements, vous pouvez sur demande, obtenir le remboursement de votre épargne sans intérêt ni bonification.

En cas de démission, mutation vers une collectivité non adhérente ou départ à la retraite en cours d'épargne, le COS 38 vous remboursera les sommes épargnées sans bonification.

IMPAYÉS

1. **En cas de premier impayé**, le COS 38 vous prévient par courrier du doublement du prélèvement suivant (échéance en cours + échéance impayée).
2. **En cas de deuxième impayé**, le COS 38 clôture votre plan d'épargne et vous rembourse le montant épargné sans bonification.
1. **En cas de rejet de prélèvement pour motif contestation débiteur**, le COS 38 clôture votre plan d'épargne et vous rembourse le montant épargné sans bonification.
2. **Pour tout rejet de prélèvement sur le dernier prélèvement**, le COS 38 clôture votre plan d'épargne et vous rembourse le montant épargné sans bonification.

REMISE DES CHÈQUES VACANCES

Le plan épargne chèques-vacances vous sera remis **le 15 avril 2027** pour une épargne de 5 mois ou **le 15 juin 2027** pour une épargne de 7 mois. Aucune réclamation ne sera acceptée avant ces dates.

MANDAT de Prélèvement SEPA



Comité des Œuvres
Sociales de l'Isère

Référence Unique du Mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Comité des Œuvres Sociales de l'Isère à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Comité des Œuvres Sociales de l'Isère.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veillez compléter les champs marqués *

DEBITEUR

Votre Nom *
Nom / Prénoms du débiteur

Votre adresse *
Numéro et nom de la rue *
Code Postal * Ville *
Pays *

Les coordonnées de votre compte *
Numéro d'identification international du compte bancaire - **IBAN** (International Bank Account Number)

*
Code international d'identification de votre banque - **BIC** (Bank Identifier code)

Nom et Prénom du titulaire du compte

CREANCIER

Nom du créancier COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE L'ISERE
Nom du créancier

I.C.S FR89ZZZ426178.....
Identifiant Créancier SEPA

416 RUE DES UNIVERSITES CS 70098.....
Numéro et nom de la rue

38401 ST MARTIN D'HERES CEDEX
Code Postal Ville

FRANCE.....
Pays

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel

Signé à *
Lieu Date JJ MM AAAA

Signature(s) : * Veuillez signer ici

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

À retourner à : COS 38
416 RUE DES UNIVERSITES
CS 70098
38401 ST MARTIN D'HERES CEDEX

Zone réservée à l'usage du créancier